RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

FINANCES PUBLIQUES

Pas-à-Pas

Comment demander l'aide carburant pour les travailleurs dits « grands rouleurs »

Pour bénéficier de l'indemnité carburant, vous devez effectuer votre demande, de manière dématérialisée, à l'aide d'un formulaire mis spécifiquement à votre disposition sur le site **impots.gouv.fr.**

À partir de cette page, vous pourrez accéder au simulateur qui permettra de vérifier votre éligibilité à l'indemnité et, si vous remplissez les conditions, un lien d'accès au formulaire vous permettra de déposer votre demande.

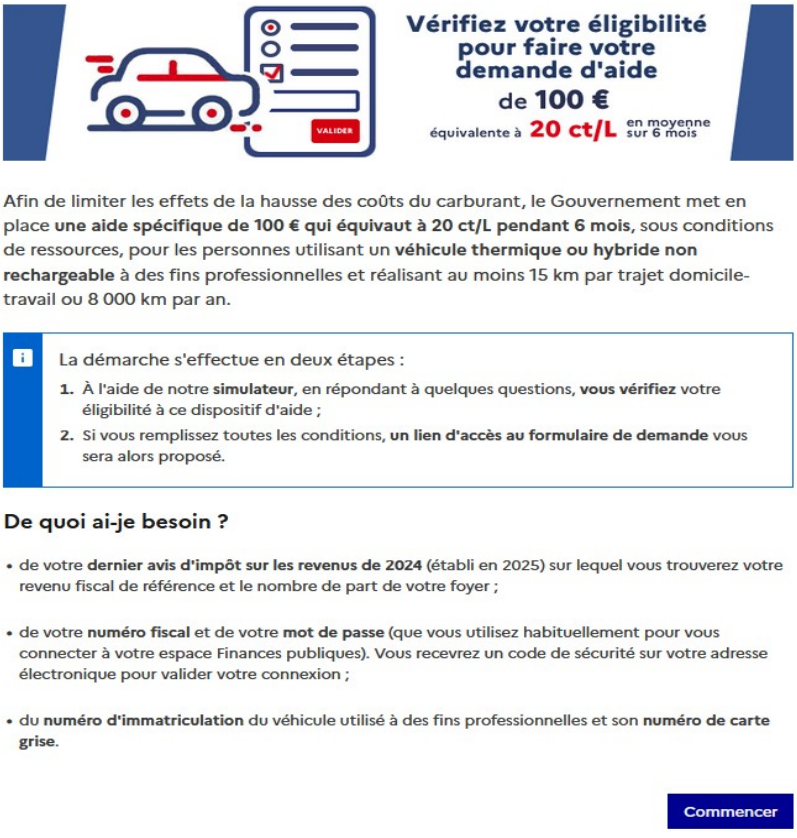

Après avoir cliqué sur le bouton « Commencer », vous devez répondre aux questions permettant de vérifier que vous remplissez les critères pour recevoir l'aide.

Après avoir répondu à **toutes** les questions, un message vous indiquera si vous êtes éligible ou non :

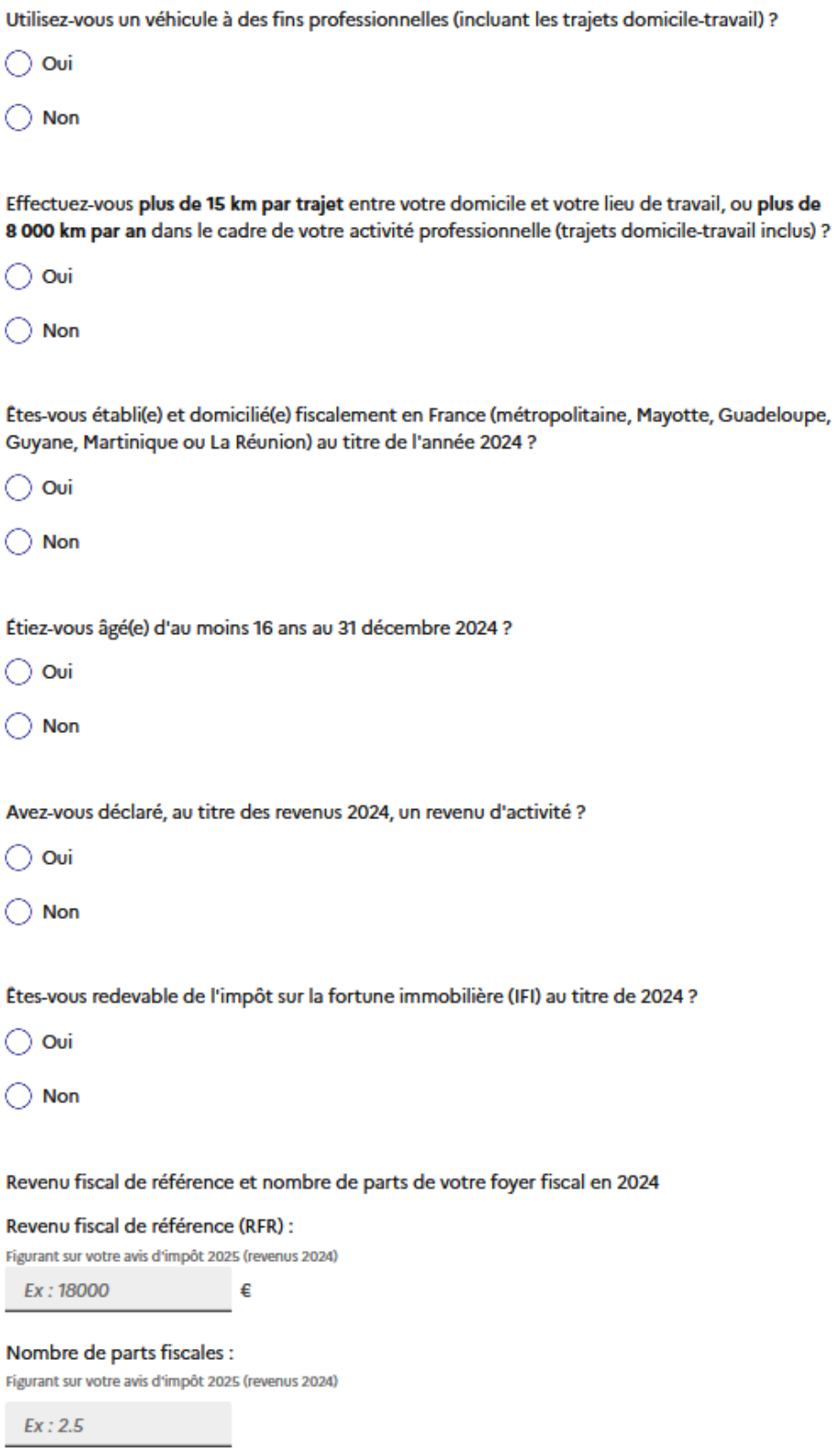
Utilisez-vous un véhicule à des fins professionnelles (incluant les trajets domicile-travail) ?

◯ Oui

◯ Non

Effectuez-vous **plus de 15 km par trajet** entre votre domicile et votre lieu de travail, ou **plus de 8 000 km par an** dans le cadre de votre activité professionnelle (trajets domicile-travail inclus) ?

◯ Oui

◯ Non

Êtes-vous établi(e) et domicilié(e) fiscalement en France (métropolitaine, Mayotte, Guadeloupe, Guyane, Martinique ou La Réunion) au titre de l'année 2024 ?

◯ Oui

◯ Non

Étiez-vous âgé(e) d'au moins 16 ans au 31 décembre 2024 ?

◯ Oui

◯ Non

Avez-vous déclaré, au titre des revenus 2024, un revenu d'activité ?

◯ Oui

◯ Non

Êtes-vous redevable de l'impôt sur la fortune immobilière (IFI) au titre de 2024 ?

◯ Oui

◯ Non

Revenu fiscal de référence et nombre de parts de votre foyer fiscal en 2024

Revenu fiscal de référence (RFR) :

Figurant sur votre avis d'impôt 2025 (revenus 2024)

Ex : 18000 €

Nombre de parts fiscales :

Figurant sur votre avis d'impôt 2025 (revenus 2024)

Ex : 2.5

Si vous n’êtes pas éligible, le message suivant s’affiche précisant les raisons de cette non éligibilité :

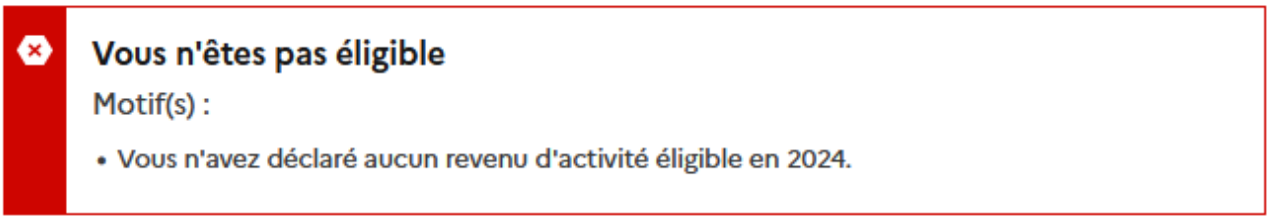

Si vous avez fait une erreur dans la saisie, vous pouvez la corriger. S’il n’y a pas d’erreur de saisie, vous ne pouvez pas recevoir l’indemnité carburant.

Si vous remplissez toutes les conditions, au regard des éléments saisis, le message suivant s'affiche et vous devez cliquer sur « je me connecte pour faire ma demande d’aide » pour accéder au formulaire.

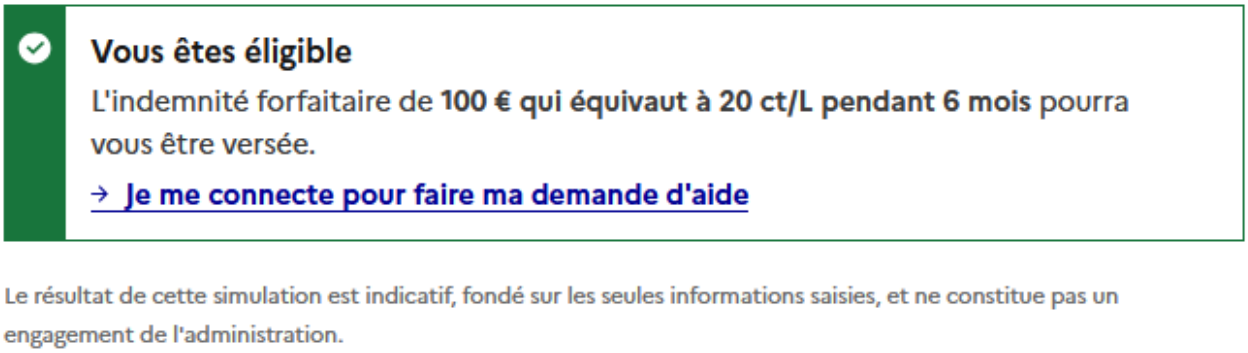

1 Pour accéder au formulaire de manière sécurisée, vous devrez vous authentifier en renseignant votre numéro fiscal et votre mot de passe. Ces identifiants sont identiques à ceux utilisés pour accéder à votre espace Finances publiques sur impots.gouv.fr.

Vous pouvez également utiliser vos identifiants France Connect.

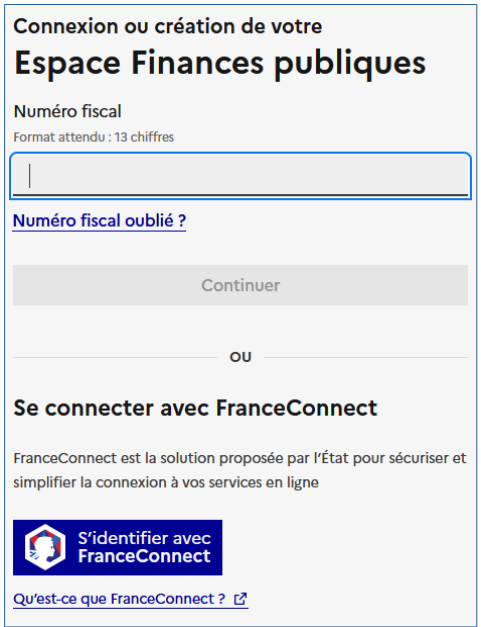

2 Une fois authentifié, une page sécurisée vous permet d'accéder au formulaire.

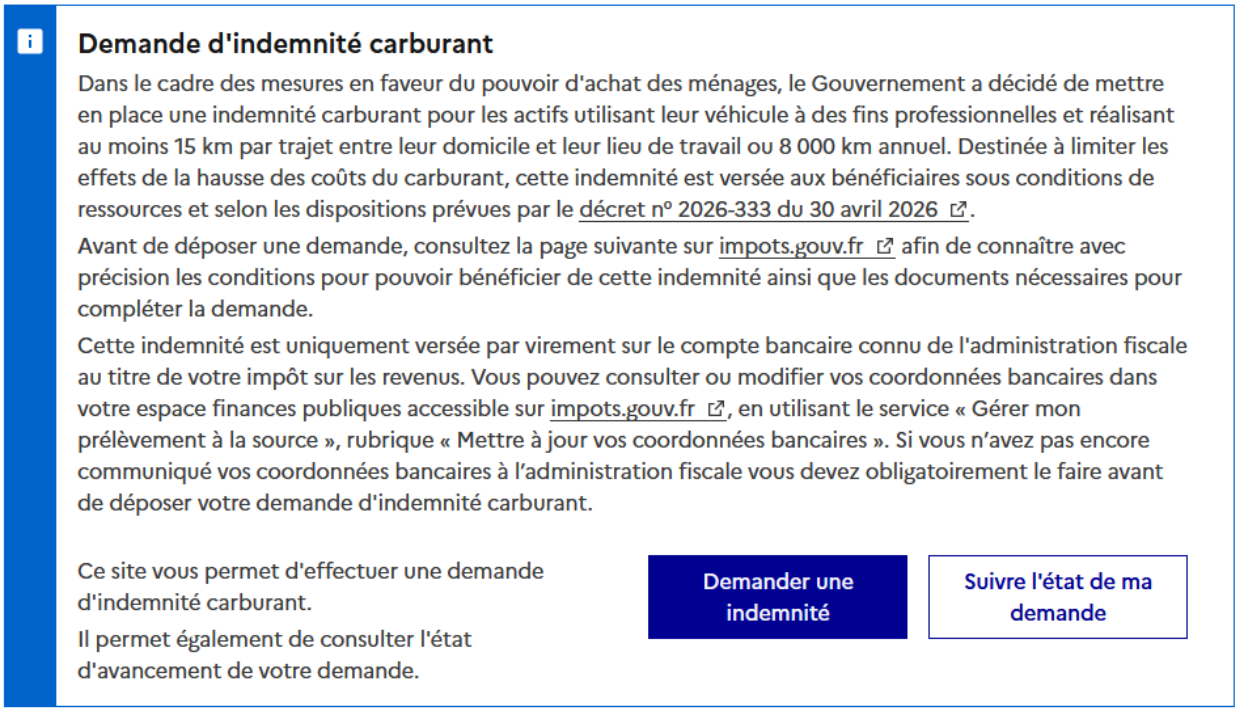

Cliquez sur le bouton « Demander une indemnité ».

L'indemnité carburant sera uniquement versée sur le compte bancaire connu de l'administration au titre de votre impôt sur le revenu : n'oubliez pas d'aller renseigner votre RIB si vous ne l'avez pas fait. Cette action ne peut être réalisée qu'à partir de votre espace Finances publiques via la rubrique « gérer mon prélèvement à la source » et la rubrique « Mettre à jour vos coordonnées bancaires »

Si votre espace Finances publiques n'est actuellement pas opérationnel, vous devez l'activer. Cliquez sur ce lien : **Je crée mon espace Finances publiques** et suivez les instructions.

3 Vous devrez renseigner un formulaire de demande en indiquant notamment :

- votre état civil et votre numéro fiscal (SPI) ;
- le numéro d'immatriculation du véhicule utilisé et son numéro de carte grise (numéro de formule) le cas échéant (pour les véhicules immatriculés après 2009).

Vous devrez également attester utiliser votre véhicule à des fins professionnelles et respecter les conditions de kilométrage pour être qualifié de « gros rouleur ».

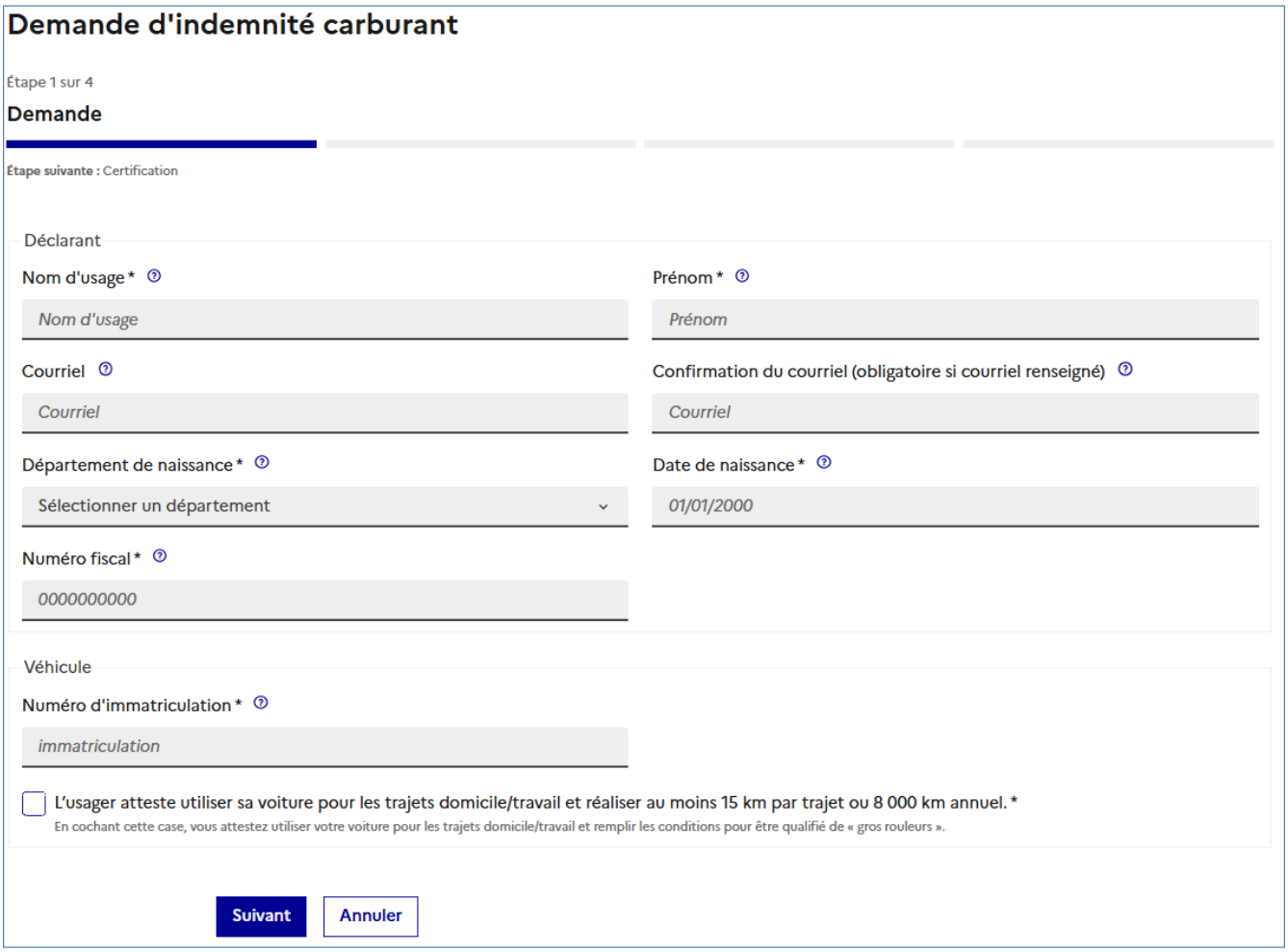

*Les champs marqués d'un * sont obligatoires.*

L'adresse mail n'est pas obligatoire mais est fortement conseillée pour être informé de l'état d'avancement de votre demande.

Si vous avez un numéro de plaque d'immatriculation au format AA-000-AA, il vous sera également demandé de renseigner un numéro de formule.

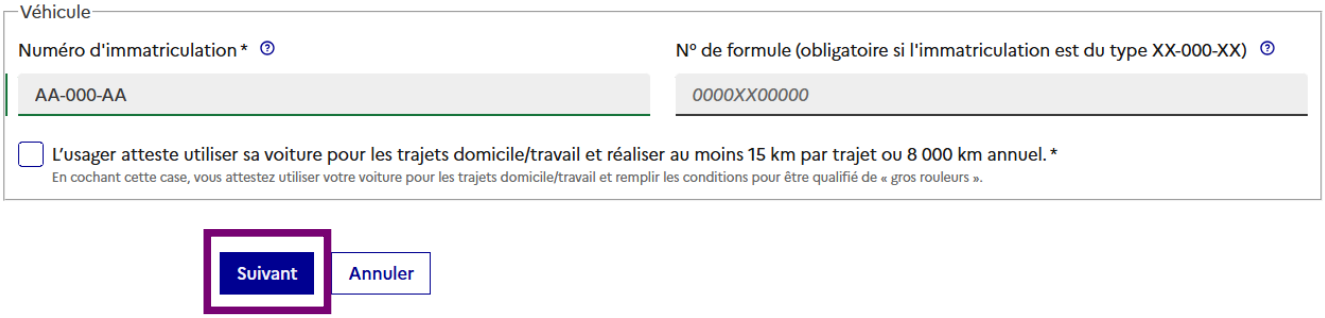

Une fois le formulaire complété, cliquez sur « suivant ».

Bon à savoir :

S'il est nécessaire de s'identifier pour accéder au formulaire, une fois identifié, vous pourrez déposer une demande pour vous-même, ou, si vous le souhaitez, pour un ou des tiers.

ATTENTION : le numéro fiscal renseigné dans le formulaire de demande doit strictement correspondre à celui du demandeur (pas nécessairement à celui de l'usager authentifié).

Exemple 1 :

Marie et Sébastien sont mariés et disposent chacun d'une voiture pour effectuer leurs déplacements professionnels.

Au sein de leur foyer, Marie est déclarant 1 (numéro fiscal 1), elle conduit le véhicule 1, et Sébastien, le déclarant 2 (numéro fiscal 2), conduit le véhicule 2.

Pour faire la demande d'indemnité carburant Marie se rend sur impots.gouv.fr et clique sur le lien d'accès au formulaire.

Une demande d'authentification apparaît. Marie renseigne les identifiants de son espace Finances publiques (son numéro fiscal 1 et son mot de passe).

Elle accède alors au formulaire qu'elle renseigne à son nom, en indiquant son numéro fiscal (numéro fiscal 1) et les données du véhicule 1 (immatriculation et numéro de formule).

Une fois la demande de Marie enregistrée, sur ce même espace, Sébastien pourra également remplir un formulaire à son nom, en renseignant son numéro fiscal (numéro fiscal 2) et les données du véhicule 2 (immatriculation et numéro de formule) sans qu'il ait besoin de s'authentifier lui-même.

Exemple 2 :

Arthur est rattaché au foyer fiscal de ses parents (Marie et Sébastien). Il utilise son véhicule pour se rendre à son lieu de travail.

Au sein de son foyer, Marie est déclarant 1 (numéro fiscal 1) et Sébastien, le déclarant 2 (numéro fiscal 2).

Arthur étant rattaché au foyer fiscal de ses parents, il n'a pas encore activé son compte Finances publiques sur impots.gouv.fr. Pour faire la demande d'indemnité carburant, Marie décide de l'aider et d'accéder au formulaire de demande via ses identifiants à elle.

Lorsque la demande d'authentification apparaît, Marie renseigne ainsi ses identifiants (numéro fiscal 1 et mot de passe) et accède alors au formulaire. Arthur peut ainsi faire sa demande en y renseignant son nom, en indiquant son numéro fiscal (numéro fiscal Arthur) et les données de son véhicule (immatriculation et n° de formule).

4 En remplissant cette demande, vous vous engagerez sur l'honneur de l'exactitude des informations qui pourront vous rendre éligible à cette indemnité.

Vous devrez également accepter que les données renseignées fassent l'objet de traitements pour instruire votre demande et procéder, le cas échéant, au paiement de l'indemnité.

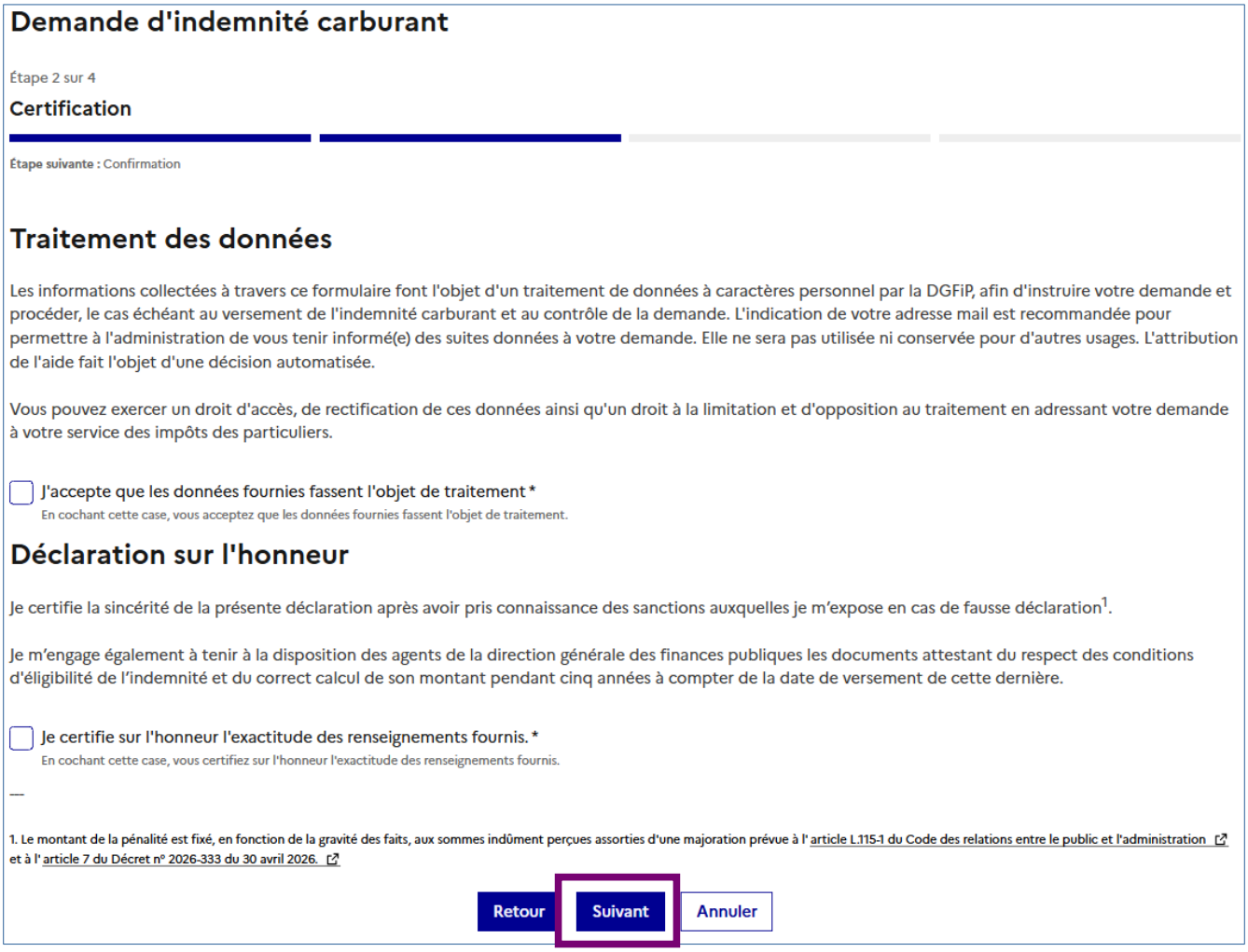

Puis cliquez sur « suivant ».

5 Vérifiez les éléments déclarés et cliquez sur « Confirmer ».

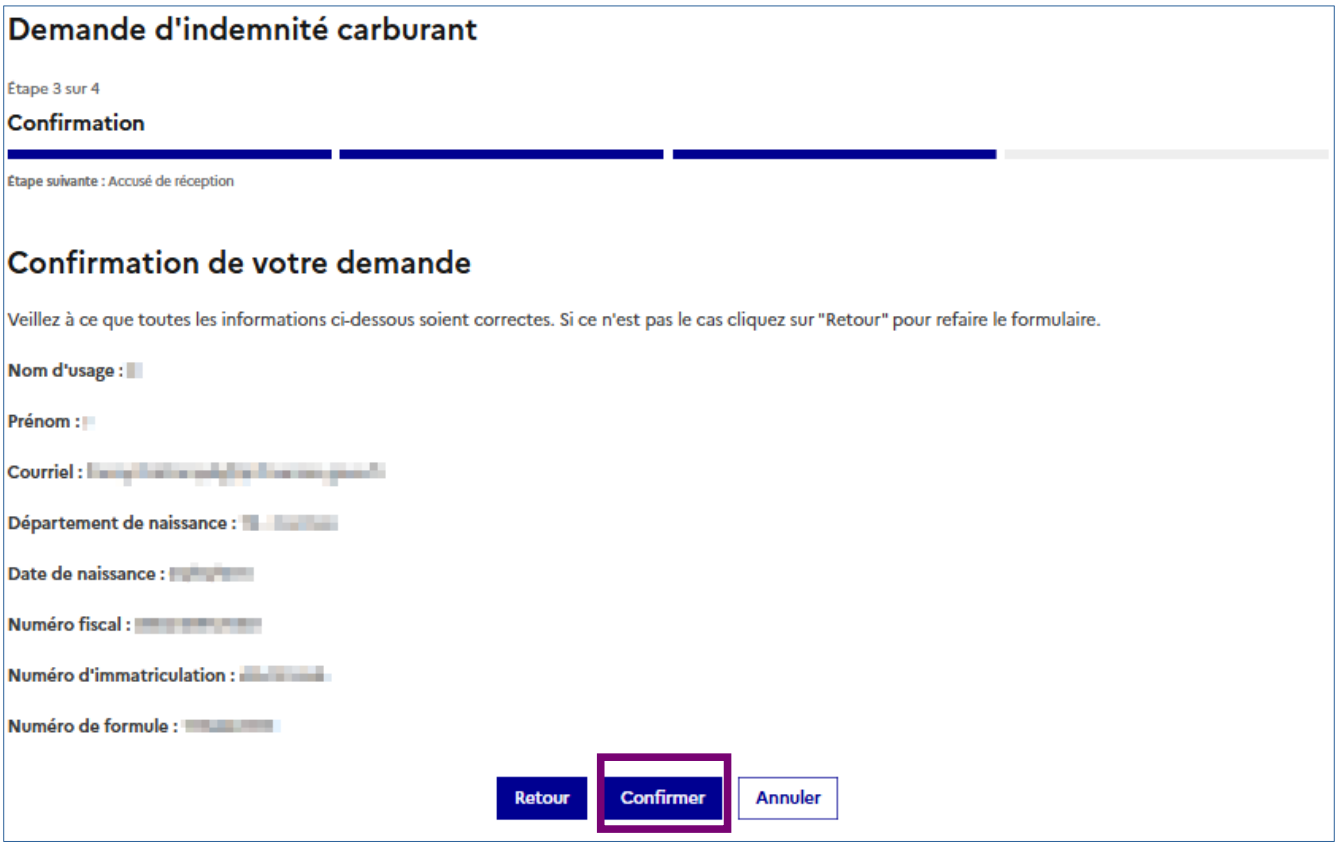

En cas d'erreur, vous pouvez revenir aux écrans précédents et corriger en cliquant sur « retour ».

6 Un accusé réception de votre demande vous sera alors affiché. **Veillez à bien conserver le numéro de suivi, seul ce dernier vous permettra de consulter l'avancement de votre demande.**

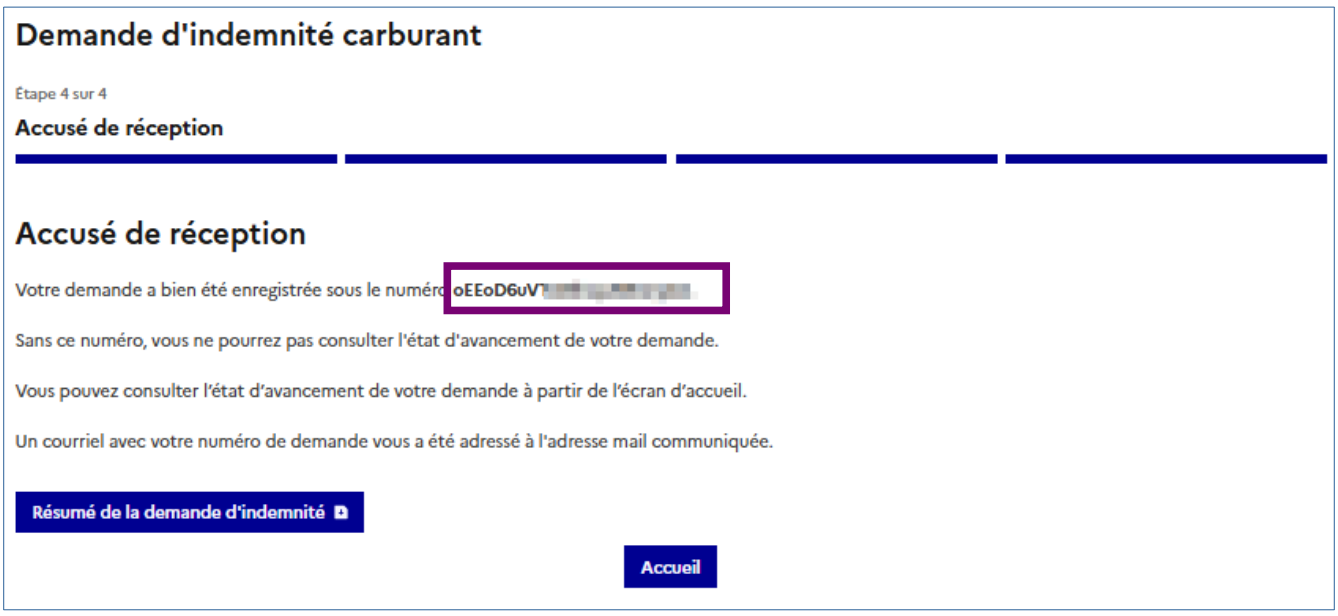

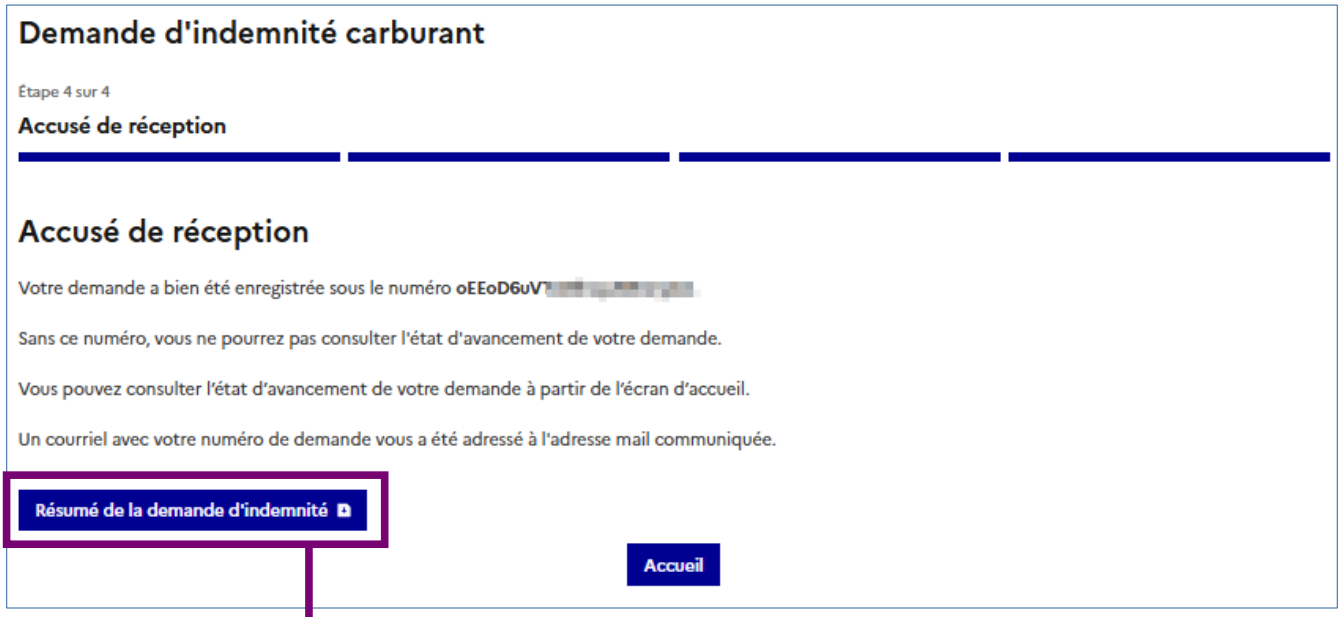

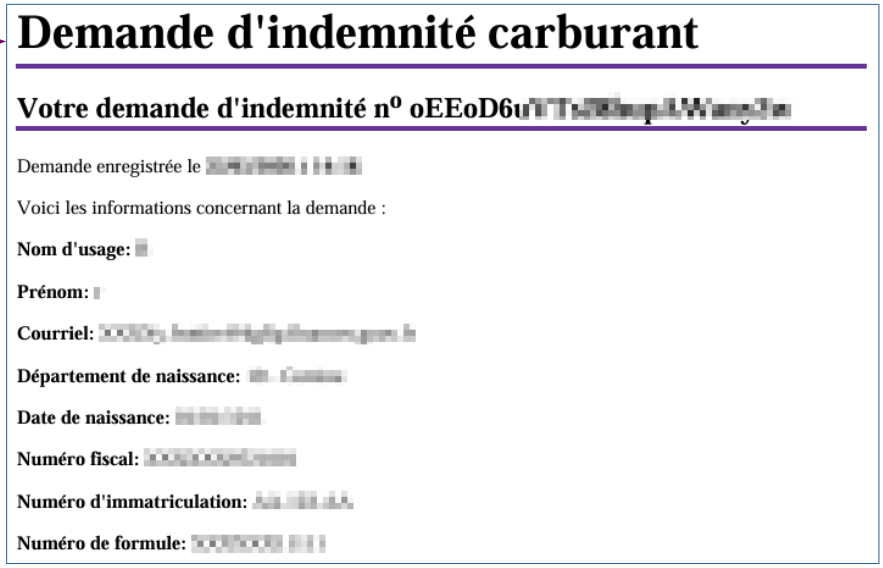

En cliquant sur « résumé de la demande, vous pouvez visualiser et télécharger le résumé des informations saisies sur un document pdf. N'oubliez pas de l'enregistrer si vous souhaitez le conserver.

À noter : par mesure de sécurité, le document pdf qui vous est retourné contient des éléments en partie, anonymisés par des croix.

Si vous avez renseigné votre adresse mail, vous recevrez également l'accusé réception dans votre messagerie.

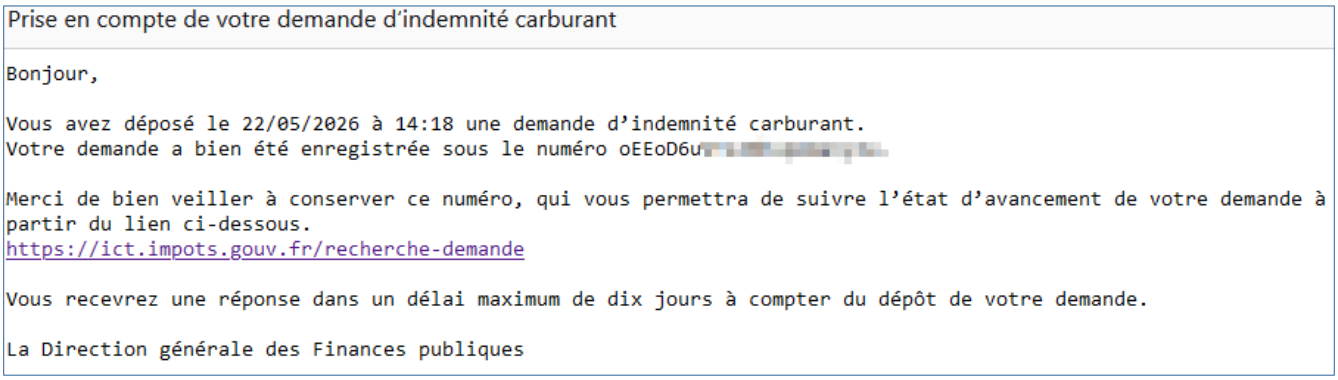

7 à partir de la page d'accès au formulaire et à l'aide votre n° de suivi, vous pourrez suivre le traitement de votre demande.

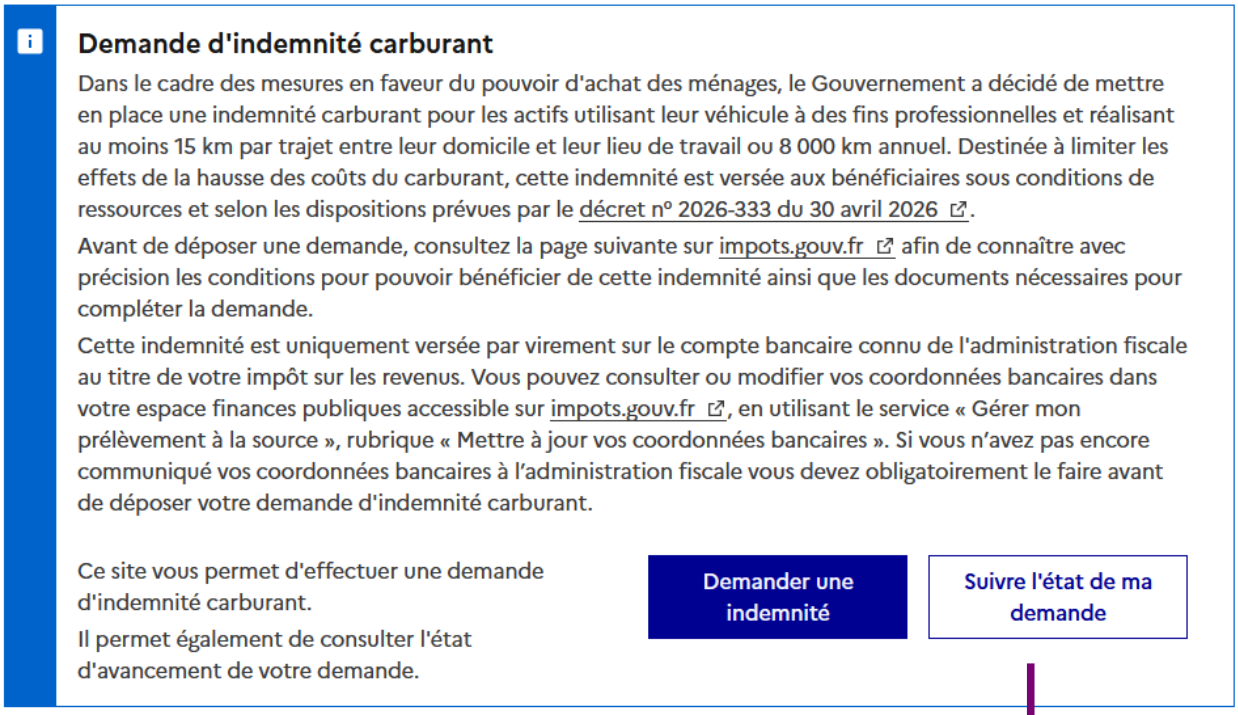

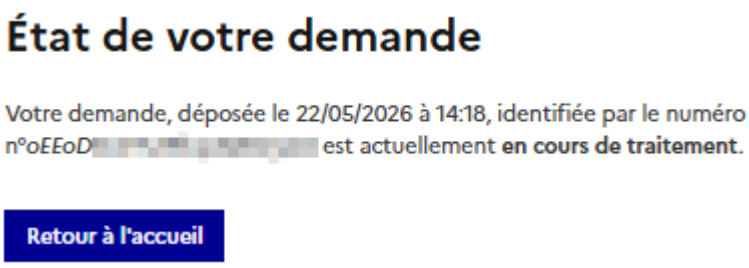

<u>À noter</u> : un délai d'au moins 15 jours sera nécessaire pour traiter les premières demandes et obtenir le versement de 100 €.